

VILLE DE CHOLET

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

modalités de réservation et de tarification de septembre 2024 à juillet 2025

RÈGLES APPLICABLES

Réservations (la réservation se fait par unité de 15 minutes)

	Sur le portail "Mon espace citoyen"	Au guichet
Pour une présence le lundi	Réservation possible jusqu'au dimanche avant minuit	Réservation possible jusqu'au vendredi de la semaine précédente, aux heures d'ouverture au public
Pour une présence le mardi	Réservation possible jusqu'au dimanche avant minuit	Réservation possible jusqu'au vendredi de la semaine précédente, aux heures d'ouverture au public
Pour une présence le jeudi	Réservation possible jusqu'au mardi avant minuit	Réservation possible jusqu'au mardi, aux heures d'ouverture au public
Pour une présence le vendredi	Réservation possible jusqu'au mercredi avant minuit	Réservation possible jusqu'au mercredi, aux heures d'ouverture au public

Lorsque le nombre d'unités consommées ne correspond pas au nombre d'unités réservées :

matin	heure d'arrivée avant les unités réservées	facturation des unités consommées, sans majoration du tarif
soir	heure de départ après les unités réservées	
matin	heure d'arrivée après la première unité réservée	facturation des unités réservées
soir	heure de départ avant la dernière unité réservée	

Toute unité entamée est comptée en totalité pour le calcul du nombre d'unités consommées.

Présence sans réservation :

- l'enfant est pris en charge sous réserve des capacités d'accueil
- le tarif est doublé pour toutes les unités consommées.

Absence après réservation : les unités réservées sont facturées

Présence après l'heure de fermeture du soir (18h30) : facturation d'une unité par quart d'heure de présence et d'une amende forfaitaire de 10 € par enfant.

TARIFS

(Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2024)

Ces tarifs ne concernent que les accueils périscolaires gérés par la Ville, et ne s'appliquent donc pas pour ceux des écoles la Bourie et La Bruyère, gérés par l'Association Junior

TARIFS PAR UNITÉ DE 15 MINUTES

1 - Enfants domiciliés à Cholet et au Puy St Bonnet et enfants des classes ULIS-école, UEMA et UEEA			2 - Enfants domiciliés hors Cholet et le Puy St Bonnet, sauf enfants des classes ULIS-école, UEMA et UEEA			
nombre d'enfants de moins de 21 ans à charge			quotient familial (QF)	nombre d'enfants de moins de 21 ans à charge		
1 enfant	2 enfants	3 enfants et +		1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
0,43 €	0,34 €	0,30 €	0 € - 305 €	0,59 €	0,46 €	0,40 €
0,61 €	0,48 €	0,41 €	306 € - 455 €	0,72 €	0,59 €	0,52 €
0,67 €	0,54 €	0,46 €	456 € - 610 €	0,81 €	0,65 €	0,57 €
0,72 €	0,59 €	0,52 €	611 € - 770 €	0,88 €	0,70 €	0,62 €
0,81 €	0,65 €	0,57 €	771 € - 930 €	0,94 €	0,74 €	0,66 €
0,88 €	0,69 €	0,63 €	931 € - 1 090 €	0,99 €	0,81 €	0,70 €
0,93 €	0,73 €	0,66 €	1 091 € et +, non allocataire avec revenus	1,07 €	0,87 €	0,74 €

VILLE DE CHOLET

PAUSE MÉRIDIANNE

modalités de réservation et de tarification de septembre 2024 à juillet 2025

RÈGLES APPLICABLES

Réservations

	Sur le portail "Mon espace citoyen"	Au guichet
Pour une présence le lundi	Réservation possible jusqu'au dimanche avant minuit	Réservation possible jusqu'au vendredi de la semaine précédente, aux heures d'ouverture au public
Pour une présence le mardi	Réservation possible jusqu'au dimanche avant minuit	Réservation possible jusqu'au vendredi de la semaine précédente, aux heures d'ouverture au public
Pour une présence le jeudi	Réservation possible jusqu'au mardi avant minuit	Réservation possible jusqu'au mardi, aux heures d'ouverture au public
Pour une présence le vendredi	Réservation possible jusqu'au mercredi avant minuit	Réservation possible jusqu'au mercredi, aux heures d'ouverture au public

Présence sans réservation : le tarif est doublé.

Absence après réservation : le service est facturé. Les certificats médicaux ne sont pas pris en compte.

TARIFS (FORFAIT PAR JOUR)

(Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2024)

1 - Enfants domiciliés à Cholet et au Puy St Bonnet et enfants des classes ULIS-école, UEMA et UEEA domiciliés hors Cholet et le Puy St Bonnet

quotient familial (QF)	maternelle	élémentaire	panier-repas (PAI)
0 € - 305 €	3,01 €	3,13 €	1,04 €
306 € - 455 €	3,07 €	3,19 €	1,11 €
456 € - 610 €	3,16 €	3,28 €	1,19 €
611 € - 770 €	3,34 €	3,50 €	1,31 €
771 € - 930 €	3,67 €	3,84 €	1,40 €
931 € - 1 090 €	3,90 €	4,04 €	1,49 €
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	4,19 €	4,36 €	1,63 €

2 - Enfants domiciliés hors Cholet et le Puy St Bonnet sauf classes ULIS-école, UEMA et UEEA

maternelle et élémentaire	panier-repas (PAI)
6,25 €	3,98 €